



Décision de radiodiffusion CRTC 2011-484

Version PDF

Ottawa, le 10 août 2011

Rogers Broadcasting Limited
Moncton et Saint John (Nouveau-Brunswick)

Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de radio CHNI-FM Saint John et CKNI-FM Moncton (Nouveau-Brunswick) du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012, selon les mêmes modalités et **conditions** que celles en vigueur dans les licences actuelles.
2. La présente décision ne règle d'aucune façon les questions que pourrait soulever le renouvellement de ces licences. Les parties intéressées pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.

Secrétaire général

**La présente décision doit être annexée à chaque licence.*